



DECISION DU PRESIDENT

DP 2021 CA 54

OBJET – Avenant au contrat de prestation de services entre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et l'association Initiative Nord Hautes-Alpes (INHA)

Contexte :

Dès 2011, dans le cadre d'un contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD), et au titre de l'exercice de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes du Briançonnais crée Altipolis, service public dédié à l'accompagnement et à l'hébergement d'entreprise sur des courtes et moyennes durées (services de pépinière et d'hôtel d'entreprises).

Dans le même temps, la CCB note le besoin de mieux accompagner les porteurs de projet de création/reprise d'entreprises. Elle initie des réflexions partenariales avec les opérateurs territoriaux de l'accompagnement à la création/reprise (CCI, CMAR DT 05 et INHA) qui aboutissent à la mise en place des « Cafés Création » d'entreprise.

Nées du constat partagé de la nécessité de mieux coordonner leurs actions dans le Briançonnais, il s'agit de réunions collectives qui permettent l'accueil et l'information des porteurs de projet de création ou de reprises d'entreprise. En un seul lieu et une matinée, ils rencontrent et identifient les principaux acteurs susceptibles de les accompagner et trouvent les premières réponses pour formaliser et avancer dans les projets.

En 2021, la CCB a souhaité repenser ce dispositif d'accueil collectif et a confié son animation à INHA.

Cette action d'accompagnement appelée « My Business, Mon Job » a fait l'objet d'un contrat de prestation de services en date du 15/02/2021 pour une période de 6 mois renouvelable par avenant.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu la délibération n° 2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de signature de conventions de prestations ;

Vu l'arrêté préfectoral n ° 05-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment la compétence « Actions de développement économique » ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes du Briançonnais de prolonger la mission d'animation de cette action par INHA ;

Considérant le projet d'avenant n° 1 au contrat de prestations joint à la présente,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De prolonger la mission d'animation de l'action d'accompagnement « My Business, Mon Job » confiée à INHA,

ARTICLE 2 :

De signer tous les documents et pièces s'y afférents,

ARTICLE 3 :

D'inscrire les crédits nécessaires correspondant à cette opération,

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 01 SEP. 2021

Le Président

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le : 02 SEP. 2021

Date d'affichage : 02 SEP. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



AR Prefecture

005-240500439-20210901-DP2021CA54-DE
Reçu le 02/09/2021
Publié le 02/09/2021

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
ET
INITIATIVE NORD HAUTES-ALPES

*dans le cadre de la mise en œuvre de l'action
« My Business, Mon Job »*

Article 1 : Parties à l'avenant

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**, ayant son siège social à BRIANÇON (05100), Les Cordeliers, 1 Rue Aspirant Jan – BP 28, représentée par son **Président, Arnaud MURGIA**, habilité à la présente en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n ° 2020-43 du 10 juillet 2020, Ci-après-désignée « la CCB »,

ET

L'**association INITIATIVE NORD HAUTES-ALPES**, ayant son siège social à LA SALLE LES ALPES (05240), 15 Rue de la Guisane, représentée par son **Président, Jean-Paul HOFFMANN**, Ci-après désignée « INHA »,

Article 2 : Identification du contrat

Contrat de prestation de service du 15/02/2021

Article 3 : Modifications apportées au contrat

Un contrat de prestation de service en date du 15/02/2021 a été signé entre les 2 parties. Ce contrat fixe la durée de la mission à 6 mois à compter du 01/03/2021 avec une reconduction possible par avenant pour une période ne pouvant excéder 12 mois. Les deux partenaires souhaitent reconduire l'action jusqu'au 31/12/2021.

Les parties ont convenu de ce qui suit :

« Article 2 : Prix et modalités de paiement »

L'article est modifié comme suit :

La CCB s'engage à payer à l'INHA un prix total de **2.000 € TTC** payable selon les modalités suivantes :
- 1^{er} acompte de 40 % à la signature du présent,
- Solde au terme du présent.

« Article 3 : Durée de la mission »

La durée du contrat est fixée à 4 mois à compter du 01/09/2021 (soit jusqu'au 31/12/2021).

Fait à Briançon, en deux exemplaires originaux

Le

Le Président,
Communauté de Communes du Briançonnais,

Le Président,
Initiative Nord Hautes-Alpes,

Arnaud MURGIA

Jean-Paul HOFFMANN